

## Dispositifs d'aides pour la filière fruits & légumes

---

### ➤ Appel à projets « Résilience et capacités agroalimentaires » (RCA) (France 2030)

#### *Multi-filières*

Cet AAP vise à accompagner les acteurs de la chaîne de valeur agricole et alimentaire contribuant par leurs implantations industrielles au renforcement de la résilience du système alimentaire, à la structuration des filières et à la transition écologique du secteur. L'accent est mis sur les innovations technologiques et/ou organisationnelles. Pour cette 4<sup>e</sup> vague, la filière F&L transformés (incluant la 4<sup>e</sup> gamme) fait partie des filières présentant de forts potentiels de réindustrialisation, et donc prioritairement étudiées pour l'AAP.

A noter que les produits concernés par les projets déposés doivent être des produits agricoles au sens de l'annexe I du TFUE.

Statut : **ouvert** → [lien ici](#)

Cible : Amont/Aval (implication de l'aval obligatoire)

Opérateur : Bpi

### ➤ AMI et AAP PRAAM "Prise de risque amont aval et massification" (France 2030)

#### *Multi-filières*

L'AAP a été précédé d'un AMI ouvert en 2024, sans enveloppe, destiné à identifier les projets susceptibles d'être déposés pour l'AAP. Celui-ci vise à soutenir les projets portés par des acteurs économiques impliqués dans la valorisation des produits agricoles (dont transformation, stockage et distribution) et en lien direct avec l'amont agricole, via la contractualisation, qui vont permettre de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs qui les approvisionnent, sans fragiliser l'activité de ces agriculteurs et plus globalement des chaînes de valeurs auxquelles ils participent.

Statut : **ouvert** → [lien ici](#)

Cible : Amont et aval

### ➤ Appel à projets « Financement des prototypes de technologies agricoles innovantes » (France 2030)

#### *Multi-filières*

Vise à financer la présérie industrielle de machines fixes ou mobiles et d'équipements agricoles intégrant des technologies numériques, dont l'intelligence artificielle. Ces innovations doivent permettre d'adapter les prototypes aux diverses conditions pédoclimatiques, aux différents systèmes de culture ou d'élevage, et à des itinéraires techniques variés, au service de l'agroécologie.

Statut : **ouvert** (du 15/04/25 au 28/04/26) → [lien ici](#)

Cible : Aval/Agrofourniture

Opérateur : BPI

➤ **Appel à projets "Première usine" (France 2030)**

*Générique*

Cet AAP vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME innovantes.

Statut : **ouvert** du 17/01/2022 au 15/12/26 → [lien ici](#)

Cible : Aval/ Agrofourniture

Opérateur : BPI

➤ **Appel à projets « Rénovation des vergers » (Planification écologique)**

*Spécifique F&L*

Cet appel à projets vise à accompagner les investissements destinés à développer la production ou à assurer un renouvellement régulier des espèces et des variétés pour le maintien d'une arboriculture de qualité. Dans le cadre du Plan de souveraineté de la filière fruits et légumes, ses objectifs sont les suivants :

- améliorer la compétitivité et la structuration du secteur de la production française de fruits ;
- favoriser l'adaptation de ses exploitations aux attentes du marché, à travers une aide aux investissements pour la rénovation du verger incitant au développement des surfaces et/ou au renouvellement variétal ;
- permettre une meilleure maîtrise des conditions de production ;
- créer des vergers compétitifs et résilients face au changement climatique et aux défis sanitaires dans un contexte de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Statut : **ouvert** du 17/07/25 au 08/09/25 → [lien vers l'AAP](#)

Cible : Amont

Opérateur : FranceAgriMer.

Enveloppe 2024 : 17 M€ (dont 13M € issu des crédits de la Planification écologique)

Enveloppe 2025 : 4 M€

➤ **Plan agriculture Climat Méditerranée (PAM) (Planification écologique)**

*Multi-filière*

Le plan pour l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne aux impacts du dérèglement climatique a pour objectif de la rendre plus résiliente et d'accompagner les transformations profondes à venir dans ces régions les plus exposées au risque climatique. Il s'agit d'accompagner, dans le cadre de démarches territorialisées, l'identification et la structuration de projets de filières d'adaptation aux changements climatiques (voire d'atténuation de ceux-ci) et de meilleure gestion de la ressource en eau sur un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique, de manière à accroître sa résilience dans une perspective plus globale de maintien de la souveraineté alimentaire. Les démarches territoriales seront

labellisées « aires agricoles de résilience climatiques » (AARC). 18 départements sont concernés.

Opérateur : FranceAgriMer

- **Appel à projet « Structuration de filières »**

Les AARC devront pouvoir faire émerger des projets de filières impliquant les producteurs, les acteurs économiques de l'aval et les autres partenaires pertinents (collectivités, chambres, coopératives, associations...), dans le but d'assurer la rentabilité des productions de ces territoires et de favoriser la diversification agricole et le changement de pratiques. Un appel à projets dédié vise à appuyer ces démarches territoriales labellisées.

Statut : **ouvert** → [lien ici](#)

Cible : Amont/Aval

➤ **Guichet sécheresse**

*Multi-filière*

Objectif : financer des investissements (matériel et OAD) permettant d'améliorer la résilience individuelle des exploitations agricoles face à la problématique de la gestion de la ressource en eau et aux épisodes de sécheresse.

Statut : **ouvert** → [lien ici](#)

Cible : Amont

Opérateur : FranceAgriMer

➤ **AAP " Aide au réemploi des emballages" (Ademe)**

*Générique entreprise*

Aide à la mise en place de solutions pour favoriser le réemploi des emballages. Cette aide vise à financer des études et expérimentations, ainsi que des investissements.

Statut : **ouvert** du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 → [lien ici](#)

Cible : Aval

➤ **Fonds chaleur :**

*Générique*

Aide à l'investissement pour la production de chaleur renouvelable. Ex : Réalisation d'installations de production de chaleur biomasse/bois.

Pour les projets serres maraichères : Une étude de type "Diagnostic énergétique" doit être réalisée au préalable, pouvant être accompagnée financièrement par l'Ademe (cf dispositif suivant).

Statut : **ouvert** en 2025 → [lien ici](#)

Cible : Amont/Aval

➤ **Diagnostics énergétiques pour l'amont et l'aval**

- **Diagnostics énergétiques et étude d'opportunité multi-EnR pour les serres (Ademe)**

*Cultures sous serres*

L'Ademe finance jusqu'à 70 % un diagnostic énergétique, réalisé par un auditeur énergétique. Ce dispositif fournit des éléments concrets pour agir à court et moyen termes. Il permet de faire le bilan de ses consommations énergétiques, de préconiser des actions les plus efficaces et rentables à mener pour réduire ses consommations d'énergie et de hiérarchiser des actions en fonction du temps de retour sur investissement et de la facilité de leur mise en œuvre. Une étude complémentaire des solutions énergétique permet d'identifier la source d'énergie renouvelable la plus adaptée aux besoins du site, et de valider la pertinence d'un investissement.

Statut : **ouvert** (Du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025) → [lien ici](#)

Cible : Amont

- **Dispositifs en partenariat avec l'Ademe**

*Générique*

D'autres dispositifs génériques opérés par BPI en partenariat avec l'Ademe, permettent de financer en partie divers types de diagnostics au sein d'entreprises de l'aval :

- [Diag Adaptation](#)
- [Diag Ecoconception](#)
- [Diag Décarbon'Action](#)
- [Diag Eco-Flux](#)

Statut : **ouvert**

Cible : Amont

➤ **Guichet TREMPLIN (Ademe)**

*Générique*

Aide à l'investissement pour l'efficacité énergétique TPE-PME. Depuis juin 2023, le dispositif Tremplin de l'Ademe, destiné au financement de la transition énergétique des TPE et PME, est ouvert aux actions d'isolation et de ventilation des serres maraîchères et horticoles. Articulé avec les Certificats d'Economies d'Energie (aides CEE) et avec les PO.

Statut : **Oouvert** du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 → [lien ici](#)

Cible : Amont/Aval

➤ **Aide CEE - Certificats d'Economies d'Energie (Fonds privés)**

*Générique*

Dispositif mis en place par l'État pour inciter les acteurs à faire des économies d'énergie, que ce soit dans le bâtiment, les transports, l'industrie ou l'agriculture. Les fournisseurs d'énergie ont l'obligation de promouvoir ou de financer des actions qui réduisent la consommation

d'énergie chez leurs clients. Quand une action est réalisée, un CEE est délivré. Les fournisseurs peuvent : réaliser eux-mêmes des actions d'économies d'énergie, aider financièrement d'autres acteurs (particuliers, collectivités, entreprises) à faire ces actions, ou acheter des CEE à d'autres acteurs ayant fait ces économies.

Cible : Amont/Aval

[Lien ici](#)

## Annexe : Lien entre les actions du PSFL et les dispositifs d'aides

		Action B-1	Action B-2	Action B-3	Action B-4	Action B-5	Action B-10	Action B-13	Action B-14
		Serres	Vergers	Matériels	Chaîne logistique	Stockage et transformation	Structuration	Adaptation atténuation CC	Energies renouvelables
France 2030	<b>AAP RCA</b>				X	X	X		X
	<b>AAP PRAAM</b>				X	X	X		
	<b>AAP "Prototypes"</b>			X					
	<b>AAP 1ère usine</b>			X	X				
Planification écologique	<b>AAP Rénovation des vergers</b>		X					X	
	<b>Plan agriculture Méditerranée</b>						X		
Autre	<b>Guichet sécheresse</b>			X				X	
	<b>AAP emballage Ademe</b>				X	X			
	<b>Fonds Chaleur</b>								X
	<b>Diagnostics</b>	X			X			X	X
	<b>Guichet Tremplin</b>								X
	<b>Aides CEE</b>								X

Action B-1 : Décarboner, moderniser et développer le parc de serres dans le secteur maraîcher

Action B-2 : Rénover le verger et développer la production fruitière

Action B-3 : Déployer des matériels permettant de moderniser l'outil de production, maîtriser les coûts de production et diminuer la pénibilité (Agroéquipements)

Action B-4 : Accompagner la chaîne logistique à l'aval pour l'optimiser et la rendre plus durable

Action B-5 : Modernisation et développement des capacités de stockage et de transformation de fruits et légumes

Action B-10 : Renforcer la structuration de la filière

Action B-13 : Adaptation au changement climatique et atténuation

Action B-14 : Développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR)